

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE / DÉPARTEMENT

COMMUNE

LA JARRIE - AUDOUIN

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Cocher la case correspondante

- Installations classées pour la protection de l'environnement
- Schéma régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (S.R.A.D.D.E.T)
- Schémas de cohérence territoriale (S.C.O.T.)
- Plan local d'urbanisme (P.L.U.)
- Plan d'occupation des sols (P.O.S.)
- Carte communale
- Classement de voirie
- Divers

relatif à : Enquête publique

Demande d'autorisation environnementale
visant la création et l'exploitation d'un
parc éolien sur la commune de LA JARRIE AUDOUIN

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Objet de l'enquête : _____

Il sera procédé du **mercredi 20 septembre 2023** au **mercredi 25 octobre 2023 inclus**, soit durant **36 jours**, à une enquête publique préalable à l'autorisation environnementale d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement, concernant le projet d'implantation du **PARC EOLIEN DE MORGAT**, composé de deux éoliennes et deux postes de livraison, sur la commune de **LA JARRIE-AUDOUIN**, déposée par la société **PARC EOLIEN DE MORGAT**.

Arrêté d'ouverture de l'enquête :

arrêté n° _____ en date du 28 juillet 2023 de _____

M. le Maire de : _____
 M. le Préfet de : la Charente - maritime

Président de la commission d'enquête – Commissaire enquêteur :

Membres titulaires :
M Monsieur Alain MORISSET qualité _____
M _____ qualité _____
M _____ qualité _____
Membres suppléants : Monsieur Géralde BRAUD qualité _____
M _____ qualité _____
M _____ qualité _____

Durée de l'enquête : date(s) d'ouverture : du mercredi 20 septembre 2023 au mercredi 25 octobre 2023 en deux
les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____
les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____
les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

Siège de l'enquête : Mairie de LA JARRIE - AUDOUIN 4 route de Loulay 17330 LA JARRIE - AUDOUIN
Autres lieux de consultation du dossier : Préfecture Mairies du rayon d'affichage (voir carte) et

Registre d'enquête :

comportant 32 feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, destiné à recevoir les observations du public ; ces dernières peuvent aussi être adressées par écrit au nom du commissaire enquêteur à :

Monsieur le Commissaire enquêteur Mairie de LA JARRIE - AUDOUIN
4 route de Loulay 17330 LA JARRIE - AUDOUIN
Rapport et conclusions du commissaire enquêteur :
seront tenus à la disposition du public dès leur réception à : la Mairie de LA JARRIE - AUDOUIN
à la Préfecture de la Charente - maritime
aux heures et jours habituels d'ouverture des bureaux et dans chacune des mairies où s'est déroulée l'enquête et à la préfecture de chaque département concerné.

Réception du public par le commissaire enquêteur :

les _____ • Mercredi 20 septembre 2023 de 09h00 à 12h00 _____ à _____ et de _____ à _____
les _____ • Lundi 25 septembre 2023 de 15h00 à 18h00 _____ à _____ et de _____ à _____
les _____ • Lundi 2 octobre 2023 de 15h00 à 18h00 _____ à _____ et de _____ à _____
les _____ • Vendredi 6 octobre 2023 de 15h00 à 18h00 _____ à _____ et de _____ à _____
les _____ • Mercredi 11 octobre 2023 de 09h00 à 12h00 _____ à _____ et de _____ à _____
les _____ • Mercredi 25 octobre 2023 de 14h00 à 17h00 _____ à _____ et de _____ à _____
les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

une réunion publique a été n'a pas été organisée par le Commissaire enquêteur.

PREMIÈRE JOURNÉE

Registre ouvert le Mardi 20/09/2023 à 9 heures 00

Observations de M⁽¹⁾

Non qualité
pu raison sociale

[INTERNET] Projet éolien la Jarrie Audouin

Sujet : [INTERNET] Projet éolien la Jarrie Audouin

De : max tachtet <ktmax17@hotmail.fr>

Date : 22/09/2023 09:53

Pour : "pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr" <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Mr le commissaire enquêteur,

Je souhaite donner un avis très défavorable en ce qui concerne le projet éolien de la Jarrie Audouin.

En effet que l'on soit pour ou contre l'énergie renouvelable, je constate une forte saturation de projet éolien dans le canton.

Ajoutez y les projets voisins en cours et les projets en étude. Trop c'est trop.

De ce fait l'étude paysagère de rwe est fausse car elle ne fait pas apparaître les éoliennes déjà existante.

En ce qui concerne l'étude acoustique, les pâles des éoliennes voisines nous émettes déjà un bruit constant et très dérangeant. Qu'en sera-t-il avec des éoliennes plus haute et plus prêt ??

Pour finir ayez conscience que tous ces projets ne font que diminuer la valeur de nos biens immobilier.

Cordialement

Envoyé via [Outlook Mobile](#)

[INTERNET] Enquête publique projet éolien à LA JARRIE AUDO...

Sujet : [INTERNET] Enquête publique projet éolien à LA JARRIE AUDOUIN (17)
De : ROLLIN, Gérard (DIRECTION TERRITOIRE OUEST) <gerard.rollin@colas.com>
Date : 21/09/2023 09:01
Pour : "pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr" <pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr>

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Notre société, spécialisée dans les travaux de terrassement, plateformes et réseaux, emploie près de 200 personnes dans le département de la Charente Maritime.

Une part importante de notre activité est liée au développement des énergies renouvelables dans ce département. C'est pourquoi, en tant qu'employeur et entrepreneur du territoire, nous apportons notre soutien plein et entier à ce projet. Il pourrait mobiliser 6 personnes pendant 3 mois environ.

Cordialement,

COLAS
WE OPEN THE WAY

Gérard ROLLIN
Chef de service commercial Eolien et Solaire
Tél. 06 61 09 09 27
gerard.rollin@colas.com

COLAS FRANCE
1, rue du Colonel Pierre Avia - 75730 PARIS CEDEX
<http://www.colas.com>



27/09/2023

D. NOURAUD 17330 LA JARRIE AUDOUIN
TROP C'EST TROP plus de 120 MATS
dans les VALLS de SAINTON DE c'est
évident qu'il y a une SATURATION
VISUELLE.

27/09/2023

Hélène Mackowiak
D'accord pour Eolien et Solaire
qui font moins de bruit que
les avions

La Jarnie Audouin le 3 octobre 2012

Nicolas Pelletan Adrien, ancien Maire
de la Jarnie Audouin (2008-2010) avait comme adjoint
M^r Jacky Roud, actuel Maire de la Jarnie Audouin qui,
se définissait comme leader, était hostile à tout projet
éolien.

Devenu Maire, M^r Roud a complètement retourné
sa veste. Affaiblé par les différents assemblages financiers
proposés par les promoteurs RWE et Volkswind.

Il est maintenant lassable à toute implantation
de l'éolien.

Une première enquête ayant échoué le Préfet
a justement refusé le projet des deux promoteurs.
Cette décision est actuellement examinée par le Cour d'Appel
de Bordeaux que les promoteurs n'ont pas hésité à
attaquer. Parallèlement la st^e RWE a élaboré un
nouveau projet de deux éoliennes gigantesques, projet qui
fait l'objet de l'enquête publique actuelle.

Je suis contre ce dernier projet et je déplore
l'acharnement de la Société RWE.

Genevieve du 14 juillet
17330 La Jarnie Audouin

Nicolas Pelletan Adrien

La Prairie Judovinc le 8 octobre 2003

Je soussigné Francis Maurice ADRIEN

né le 24 Janvier 1935 à La Prairie Judovinc et y
demeurant 3 ans du 14 Juillet, déclare
être hostile à la réalisation de deux éoliennes
sur la commune de La Prairie Judovinc

Ce projet présenté par la société DNE en
remplacement d'un autre projet ayant reçu un
avis défavorable lors d'une précédente enquête
publique.

En l'état actuel des parcs éoliens alentours
de la commune de La Prairie Judovinc, ce sont
des implantations qui détériorent le paysage.
Le village est encerclé par les installations
Les retombées fiscales sont attachées mais au
final le coût de production de l'énergie sur
bien supérieur aux autres fournitures.

En conséquence, c'est bien sûr le consommateur qui
va payer ce coût.

Pour moi l'éolien n'est pas rentable pour la
particulier. Je suis contre ce projet

Francis Maurice

[INTERNET] Avis défavorable éolien la j'arrive audouin

Sujet : [INTERNET] Avis défavorable éolien la j'arrive audouin
De : sasha COXON <sasha.coxon@gmail.com>
Date : 05/10/2023 10:12
Pour : pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr

Bonjour

Je souhaite manifester mon désaccord avec le projet éolien qui concerne la jarrie audouin.
En effet je suis habitante de la commune limitrophe de Coivert et subit déjà les nombreux désagréments et tares visuelles causés par les éoliennes, bien trop nombreuses, déjà en place. Remettre d'autres éoliennes serait inacceptable.

Cordialement

Mme Fraser Sasha

4 vers


[INTERNET] Fwd: Avis défavorable éolien la j'arrive audouin

Sujet : [INTERNET] Fwd: Avis défavorable éolien la j'arrive audouin
De : Lucy Fraser-illingworth <lulu17330@gmail.com>
Date : 05/10/2023 11:29
Pour : pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr

Bonjour,

Je souhaite manifester mon désaccord avec le projet éolien qui concerne la jarrie audouin.
En effet je suis habitante de la commune limitrophe de Coivert et subit déjà les nombreux désagréments et tares visuelles causés par les éoliennes, bien trop nombreuses, déjà en place. Remettre d'autres éoliennes serait inacceptable.

Cordialement,

Mme Fraser-illingworth Lucy

Ad

[INTERNET] Avis défavorable éolien la jarrie audouin

Sujet : [INTERNET] Avis défavorable éolien la jarrie audouin
De : Pierrette Suire <suirepierrette@gmail.com>
Date : 05/10/2023 20:55
Pour : pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr

Bonjour

Je souhaite manifester mon désaccord avec le projet éolien qui concerne la jarrie audouin.

En effet Je suis habitante de la commune limitrophe de Coivert et subit déjà les nombreux désagréments et tares visuelles causés par les éoliennes, bien trop nombreuses, déjà en place. Remettre d'autres éoliennes serait inacceptable.

Cordialement

Mme Suire Pierrette



Patricia RAGUENAUD
7 Rue des Tilleuls
17330 VILLENEUVE LA COMTESSE

Coivert, le 15 octobre 2023

A l'attention de Mr MORISSET
Commissaire Enquêteur
Mairie de la Jarrie-Audouin
4 Route de Loulay
17330 LA JARRIE AUDOUIN

Objet :
Avis défavorable

Monsieur,

Par la présente, j'émet un avis défavorable au nouveau projet de 2 éoliennes.

Trop c'est trop.

Notre paysage est détruit par les éoliennes. Le soir, peu importe où se dirige notre regard, seules les lumières rouges des éoliennes sont perceptibles. C'est un vrai feu d'artifice.

Nos maisons perdent de la valeur car les grands ventilateurs que sont les éoliennes font tâches dans le décor et notre région n'est, par conséquent, plus aussi touristique.

Sans compter, l'impact sur notre environnement. Les oiseaux migrateurs, les chauves souris sont en danger car les infrasons générés par les pales d'éoliennes les perturbent voire les mènent à la mort.

Comptant sur votre compréhension.

Bien cordialement

Patricia RAGUENAUD



[!! SPAM] [INTERNET] projet-eolien_morgatjarrie_Audoain

Sujet : [!! SPAM] [INTERNET] projet-eolien_morgatjarrie_Audoain
De : sylvie boucher <sylvieboucher36@orange.fr>
Date : 10/10/2023 10:38
Pour : pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr

je-sousignée-Boucher-Sylvie-(beauséjour36300leBlanc)séjourat-regulierement-
dans-ma-famille-à-la-Jarrie-AUdoain-me-prononcecontre-le-parc-Eolien-pour-des-
raisons-écologiques-de-préservation-de-laFaune-aviaire-etdeschiroptères.

Boucher.Sylvie

PoisBELAUD Eric
29 rue de Dampierre
17103 Antezant
la Chapelle

le 11/10/23.

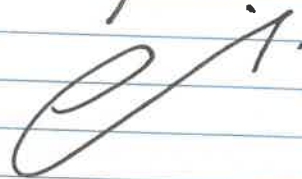
Invasion des éoliennes = destruction
de nos paysages. Nous sommes dans
un contexte de saturation.
TROP c'est TROP. STOP.
Pour info, je suis le maire de la
commune de Valsure (Antezant la Chapelle)
et notre conseil municipal a délibéré
à la majorité pour ne plus avoir
d'éolienne sur le territoire des
Vals de Sauteuges, territoire qui est
déjà très, très nettement au dessus
du "quota" demandé par l'Etat.
AVCS DÉFAVORABLE



M. Roux Michel
63 rue GASTON
DANIGUO.

Je suis favorable à l'installation
d'éoliennes sur la commune
pour les raisons suivantes:

- Autonomie en électricité pour
La France
- Eviter les productions fossiles
pour subvenir les besoins d'énergie
urbain et rural.
- Ecologie: (verte)



[!! SPAM] [INTERNET] Avis défavorable

Sujet : [!! SPAM] [INTERNET] Avis défavorable

De : Jerome Michel <famichemiche@yahoo.fr>

Date : 15/10/2023 16:29

Pour : pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr

MR Morisset,

Je vous adresse mon avis défavorable quant au nouveau projet éolien à la Jarrie
Audouin.

Il y en a déjà de trop ! Dès que vous levez le nez c'est une éolienne que vous
voyez. La nature, les arbres, les champs, les oiseaux... Tout ça effacés par les
éoliennes. Je suis venue habiter à la campagne bordée de champs, de bois, d'eau !
Certainement pas d'éolienne qui me font peur, qui font du bruit et qui dénature le
paysage. Allez en mettre du côté de Cognac ou de la Tremblade mais ici il y en a de
trop. Nous sommes dans une enclave d'éolienne. Alors je dis STOP.

Mme Michel Anne Marie

20 rue de la Jarrie

17330 Loulay

0676383843.

Envoyé de mon iPad

Ad)

FOURRIER Claude
9, Rue de l'église
17330 St Pierre de
l'Isle

AVIS DEFAVORABLE

- de plus en plus d'éoliennes dans le val de Sainlonge et de plus en plus visible de Loir
- Respect de la faune et de la flore

FOVET N. Christine
17400 Autzant
La Chapelle

Habitant le lieu dit "la Couraue" sur la commune Autzant la Chapelle, j'ai déjà autour de mon habitation 12 éoliennes sans compter les futures projets.

La nuit lorsque que les vents sont Nord Est, il nous est difficile de trouver sommeil, cela s'appelle BOURAN. Comment accepter encore plus d'éoliennes d'où que l'on vienne, l'horizon n'est qu'éolien, de jour comme de nuit. Pourquoi une telle concentration, est-ce justifié??

Trop et trop. Ce n'est plus supportable.

FOVET

MENARD Marie-Jeanne
8 rue des champs
17330 St Pierre de l'Isle

Le premier projet proposé a été refusé compte tenu de la trop forte implantation des éoliennes dans le Val de Sainlonge. Les arguments développés par les populations de la commune et des communes environnantes sont les mêmes aujourd'hui:

- Salvation: quota largement dépassé par rapport au national
- nuisance pour la faune protégée
 - nuisance pour le patrimoine historique et culturel
 - pollution visuelle et sonore
- Les compensations financières pour quel peu, ne pourront jamais réparer les nuisances causées à tous pour toujours.

AVIS DEFAVORABLE à toute nouvelle implantation.

Barthelemy Marianne
8 rue des champs
17330 St Pierre de l'Isle

Un premier projet d'implantation de 9
éoliennes ayant été refusé je ne comprends
pas pourquoi ce nouveau projet pour installer
le même nombre d'éoliennes nous est à
nouveau soumis.
Les Vals de Saintonge sont protégés par rapport
à la région Nouvelle Aquitaine et ont de ce fait
largement dépassé les quotas prévus.
La faune tout local (chaume-ravin) que
migratoire est déjà fortement impactée
par les éoliennes existantes en ajoutant apparemment
le plénum.

De plus, cela continue à dévaloriser notre
patrimoine immobilier privé et historique
(Eglise Romane et chemin de Compostelle).

AVIS ~~DEF~~ FAVORABLE
à tout nouveau projet. Merci

Lamy Roland
3 bis rue des
Tourterelles
17330 La Prairie Audouin

Après de la population : 2021 :
600 avis défavorables sur
700 contributions
- Satisfaction des usages
éolien sur le val de Sarabaign
- Impact santé : Effet
stroboscopique. Cécité
faibliesse stress etc...
- Impact sur la biodiversité
passerelles chasses et services
repassés etc... Très mauvais
pays.

Peltier Jean Marie
2 rue du château
d'eau 17330 La
Saurie Audouin

Favorable

tu 18

Romuald SAUNIER
2 chemin de Groies
Les Groies
17330 COIVERT

Coivert, le 15 octobre 2023

A l'attention de Mr MORISSET
Commissaire Enquêteur
Mairie de la Jarrie-Audouin
4 Route de Loulay
17330 LA JARRIE AUDOUIN

Objet :
Avis défavorable

Monsieur,

Je vous fais part de mon avis défavorable au nouveau projet d'éolienne.

Notre secteur compte actuellement plus de 120 éoliennes en fonctionnement. A qui cela peut-il bien rapporter ? Ce qui est sûr c'est que malgré les éoliennes que je vois tous les jours en sortant de chez moi, ou en parcourant les routes, je n'en vois pas la répercutions sur ma facture d'électricité et de plus ma propriété a perdu de sa valeur.

Nous, habitants du Vals de Saintonge, devrions sacrifier notre paysage, notre investissement immobilier, notre santé, notre biodiversité et notre tourisme. Au nom de quoi ?

Stop aux éoliennes sur notre communauté de commune des Vals de Saintonge. Allez donc plutôt en Haute Saintonge, en Gironde, dans Les Landes ou les Pyrénées Atlantiques. Il y a des la place là-bas car il n'y a pas d'éoliennes.

Bien cordialement

Romuald SAUNIER



AS

SODIGNET Chantal
21. Rue Everiste Marquet
17320 - La Barre Aisauin

Favorable



24/10/2023. J'émet un avis défavorable à l'installation de tout nouveau projet éolien sur le territoire des Vals de Saintonge. C'est la pollution de notre environnement. Je regrette que nos élus (CDC) n'aient pas pris la mesure de cette erreur regrettable - Trop c'est trop - STOP.

M. Violleau Micheline
17470 Aulnay-de-Saintonge

Maisieur

Outre les problèmes environnementaux notés lors de la précédente enquête publique, les éoliennes sont érigées sur la commune d'Ambezant la Chapelle dont 4 en bordure de la Tanière Aisauin. De plus un projet de 3 éoliennes de 200m de ht sont en cours d'installation sur la commune de St Pardault.

Comme le souligne le slogan qui s'affiche dans certaines communes « Trop c'est trop ».

Pour parler de l'aspect particulier du site, la Tanière Aisauin est située sur un point haut où l'on peut admirer le paysage sur 10 km en direction de Marmay et Aulnay, à ce jour les éoliennes ne sont présentes qu'à la périphérie de ce territoire. Il est nécessaire de sauvegarder cette surface déjà grandement dénaturée, 2 mât de 200m de ht causeraient un préjudice visuel et environnemental majeur à cet espace.

Si l'on considère que les éoliennes sont un complément nécessaire à la production d'électricité traditionnelle (affirmation qui peut être constatée) il faut éviter les implantations de celles-ci.

Le val de Saintonge est déjà considérablement impacté.

Il faut arrêter les implantations anarchiques (réalisées en fonction du bon vouloir des élus et des propriétaires plus sensibles aux retombées fiscales qu'au bien être des administrés) et suspendre la concentration de celles-ci sur des territoires exiguës, ce qui engendre un rejet de la population sur ces nouvelles implantations.
Avis défavorable.

Gilles Arjé



<p>Monté Didier Agriculteur 17400 Essouvert</p>	<p>Je suis favorable au projet éolien de la Jarrie. Je suis quand même étonné de la pression éolienne sur notre secteur et je trouverais normal d'en installer un peu partout sur le territoire français sans s'acharner sur la seule petite zone.</p>
<p>GAUTREAU Gilles Retraité 17330 La Jarrie Audouin</p>	<p>Je suis favorable au projet éolien de la Jarrie Audouin. Motif: économique pour notre commune.</p>

ERNET] Projet Eolien MORGAT La Jarrie Audouin

Sujet : [INTERNET] Projet Eolien MORGAT La Jarrie Audouin
De : Alain BOUCHET <abouchet@cargo17.fr>
Date : 13/10/2023 16:57
Pour : "pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr" <pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr>

Bonjour,

Une nouvelle fois les promoteurs de l'Eolien veulent saturer notre belle campagne saintongeaise de mats de plus en plus grands.

Je tiens une nouvelle fois à exprimer mon désaccord et mon désarroi devant de nouvelles demandes. Il suffit pour se convaincre du bien-fondé de mon opposition de faire la route Rochefort Saint Jean d'Angély ou Surgères Saint Jean d'Angély pour constater « le trop qui est trop », et la nécessité d'interrompre des projets aux seuls bénéfices des promoteurs (ils sont très élevés). La préservation de la Planète a bon dos.

Et de rappeler au hasard, personne n'en dit mot, qu'on ne sait pas par exemple comment recycler les immenses pales qui équipent les mats. Qu'en faire après leur obsolescence ? Aucune réponse, ce type d'équipement en matériau composite sera un pollueur nouveau. Il y en a déjà tant.

Ce qui est exaspérant, c'est la prolifération incontrôlée qui condamne ce territoire du département (foncier, tourisme, spoliation de belles terres agricoles). En espérant que le contrôle administratif saura être sage, et prendra conscience de cette aberration.

D'avance merci pour les proches habitants.
Courtoisement.

Alain BOUCHET
81 Bis, rue des Gonthières
17140 LAGORD
06 83 81 07 83

Veuillez noter mon nouvel e-mail : abouchet@cargo17.fr

*cf verso
autre
observation*

[INTERNET] Arrêtez ce saccage

Sujet : [INTERNET] Arrêtez ce saccage
De : Philippe <philipperater@hotmail.com>
Date : 14/10/2023 14:52
Pour : "pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr" <pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr>

Je suis radicalement contre cette nouvelle implantation. Dans notre région (pourquoi une telle surcharge éolienne et pas ailleurs ?), le paysage est saturé de mats et on subit tous les jours les nuisances sonores de ce soi disant progrès qui brouille les gens et dégrade le bien vivre ensemble en étant de surcroît anti-démocratique dans son processus. Trop c'est trop. Philippe Rater (Courant, 17330).

Légeron Jean-Claude
21 rue du Grand Oulme
17470 Nuaille sur Boutonne

le 25 Octobre 2023

Objet : Enquête Publique pour les éoliennes à La Jarrie Audouin

Pour Monsieur **Morisset** Alain
Commissaire Enquêteur

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Nous savons et vous savez aussi que notre région est complètement envahie par ces mats et ces usines. Ce projet nous en promet encore plus, plus hautes et plus puissantes de presque 5 MW !!!! J'espère que vous donnerez un avis négatif.

L'étude oublie de présenter l'énergie éolienne comme intermittente et aléatoire, Cette énergie doit être régulée et dans nos pays cela se fait par des centrales thermiques, gaz ou charbon, comme en Allemagne. Vive le réchauffement climatique !!! ?? ?

Depuis la guerre en Ukraine tous les journaux nous expliquent l'échec de la politique énergétique Allemande, la fameuse « Energiewende ». Il leur faut rouvrir les mines à charbon même à lignite !!!!

L'Allemagne s'inquiète tardivement après avoir joué à la roulette Russe en développant à tout prix la ruineuse énergie intermittente du vent. Elle a fait un choix idéologique irréaliste avec des alliances électorales de court terme. Celles ci sont en cours d'explosion comme par exemple l'opposition au projet de loi pour obliger le remplacement des chaudières à gaz et à mazout par des pompes à chaleur. Le ministre de l'économie et codirigeant du parti des Verts a provoqué une levée de boucliers contre le « fascisme vert ».

Nous ne voulons pas répéter cette malheureuse expérience. Nous ne voulons pas être victime de la politique de quelques entreprises prêtes à beaucoup de mensonges pour arrondir leur résultats financiers voir sauver leur existence

Vous savez aussi Monsieur le Commissaire Enquêteur que cette nouvelle tentative pour imposer ces usines devrait répondre aux nombreux motifs de son rejet. Il n'en est rien. Les chiroptères, le bruit, la valeur du bâti, l'envahissement du paysage, etc...etc.... rien de nouveau. Subsiste aussi, l'avidité d'une petite poignée d'élus qui veulent des sous !!!

Monsieur le Commissaire, nous les habitants de notre Saintonge, nous ne voulons plus de ces projets. Nos élus l'ont affirmés, même si quelques uns ne résistent pas devant l'illusion de l'argent.

Monsieur le Commissaire Enquêteur, donnez un avis négatif à ce dossier. IL est néfaste pour ma région, pour mon pays, pour la planète.....Sauf pour les promoteurs, en particulier Allemands.

Soyez assuré de ma considération et de mon respect.

Jean-Claude Légeron (ancien Maire de Nuaille sur Boutonne)



AN

- Une habitante de la Commune de La Jarrie Audouin

Monsieur le Commissaire enquêteur

Je vous informe que :

- En 2016, il y a eu des promesses de Bail Emphytéotique et de constitution de servitudes établi par Volkswind France avec un projet de 4-5 éoliennes.
- En juin 2017 : Un autre opérateur, Nordex (arrive), et nous propose (à ceux qui ont des terrains) un nouveau contrat plus intéressant qui a été soutenu par le conseil municipal...
- le 14 Février 2019 : Un nouveau projet Volkswind Nordex (sans consultation) associent leur contrat en co-développement avec les 3 éoliennes de modèle Nordex N 149, de 180m de haut et à 700m des maisons les plus proches.

Je précise que notre engagement et consentement à ce jour a été vicié.

- En Mars 2021, Enquête Publique du projet de la "Ferme éolienne" par M^r Berthet (enquêteur public). Il a conclu à cette suite un avis défavorable (un grand nombre des habitants avaient dit NON au projet).
 - le 18 Oct 2021, le Préfet de Charente Maritime refuse ce projet.
 - le 16 Dec 2021, Volkswind Nordex contestent la décision de l'arrêté du Préfet, et, les deux promoteurs déposent un recours contre l'arrêté du Préfet auprès de la cour administrative d'Appel de Bordeaux. La décision Préfectorale a été ignoré par nos deux promoteurs et aujourd'hui, sans consultation, sans que l'on soit informé, on voit réapparaitre Nordex devenue RWE, qui décide de réaliser un nouveau projet de deux éoliennes de 200m de haut et à 300m des premières maisons.
- Il n'y a plus (un) projet comme en 2019, mais (deux) projets. (Qui est l'ennemi ! Mais toujours bien 3 éoliennes sur nos terres, car Volkswind en prévoit 7.

Le projet en réalité sur les terres de La commune est bien de 3 éoliennes. Donc, pas de changement pour nous les habitants.

En 2021 → un avis de refus par l'enquête public et du Préfet

En Oct 2023 : on nous invite à nouveau à une autre enquête public (pas avec les promoteurs associés, mais en solo. Ces deux promoteurs (RWE a su être persuasif par ses contrats plus intéressants, mais aux méthodes douteuses même certainement avec son associé Volkswind en 2019. Ils ne sont pas clairs !

Bref, pas d'information, mais leur requête ne s'est jamais

T.SVP →

arrêté et aujourd'hui avec toujours 3 éoliennes, on a
nous demandez à nouveau notre avis! Ils abusent et
je souhaite franchement que vous et M^r le Préfet,
donneront un avis défavorable à ces deux promoteurs
qui ont agit d'une manière scrupuleuse vis à vis des
méthodes employées envers les décisions de l'enquête
Public (les populations intéressées), la décision de
l'enquêteur Public de 2021, et la décision de l'arrêté
Préfectoral (du Préfet).

En conclusion, j'ajouterais que (de toute façon) nous avons
déjà un nombre abusif d'éoliennes sur notre territoire
régional " 70% des éoliennes seront dans la Vallée de Saint-
Pour moi... leur non respect de l'arrêté Préfectoral, jusqu'
déposer un recours contre la décision du Préfet auprès
de la Cour Administrative d'Appel de Bordeaux, me
mérite pas de notre part, notre soutien à ces deux
promoteurs peu respectueux.

→ De plus... une supercherie
Pourquoi! L'association "Nordex - Volkswind" qui
ont déposé ensemble un recours contre la décision du
Préfet... Nordex bizarrement disparaît pendant ce procès?
Il n'existe plus... donc devient intouchable... Et pourtant
se cache derrière une nouvelle société "RWE", inconnu
devant la loi!

• Pour la deuxième fois : **NON** aux projets RWE
et Volkswind.

Je vous adresse mes sincères salutations.

Merci à vous.

- notre région est de + en + marchandisée

les forêts, les zones protégées et les lieux de mémoire sont vidés (proximité des éoliennes romanes → St-Pierre d'Isle, Aulnoy de Saintonge, St-Martial de Doulay etc.)
Chaque de Jorroy, de Dampierre, de Villeneuve de C¹³⁴ etc.)
Le patrimoine historique et les paysages sont massacrés -
Les dangers pour la faune et la flore (X) sont constatés -
pollution visuelle et sonore, qui occasionnent aux habitants des troubles physiologiques (céphalées, problèmes d'audition, acouphènes, palpitations cardiaques, anxiété et dépression, vertiges, troubles du sommeil).
L'atteinte à la biodiversité et catastrophique - les boîtes de béton de 1500 tonnes ne servent

jamais ~~être~~ retirés du sol.
Le coût exorbitant du démantèlement qui va conduire à de multiples fiches industrielles.

(X) ~~moins de~~ - effets socio-économiques négatifs (matériel de fabrication polluant, production incertaine)

Des habitants sont déjà confrontés à une moins-value de 10 à 30% pour leurs biens immobiliers et mobiliers

Des ménages charentais, ~~entre~~ autres, sont les dindons de la farce éolienne.

Et nous sommes saturés et encerclés par plus de 100 éoliennes, et nous ne pouvons en accepter d'autres.

Je suis contre ce nouveau projet éolien.

Mme CHATELIER Ghislaine
M. CHATELIER J. Pierre
17110/123

BAUFICTION Niédas - Réveillon 17470 - Mucillé
sur Boutonne.

AVIS DEFAVORABLE

Avec plus 100 éoliennes en fonctionnement dans un rayon de 20km et près de 60 autorisées nous sommes déjà saturés et encerclés; nous ne pouvons plus en accepter d'autres, trop c'est trop !

Je suis contre ce nouveau projet éolien



À R Prefecture

017-211701958-20231013-D20231003-DE
Reçu le 19/10/2023

La Jarrie Audouin



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 octobre 2023

D2023-10-03

Nombre de Conseillers
en exercice : 9

Présents : 6
Votants : 8

Pour : 8
Contre :
Abstention :

Date de la convocation :
04 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le treize octobre à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de La Jarrie-Audouin, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de M. Jacky RAUD, le Maire.

PRESENTS : M. BARBE MICKAËL, MME CHABROUX MARLENE, M. RAUD JACKY, M. TEXIER PIERRE, M. THIROUX MICHEL, MME CECILE CHENUAUD

ABSENTS EXCUSES :

ABSENTE NON EXCUSES : MME CAUCHY CORINNE

REPRESENTES : M. ROLLAND RENE DONNE POUVOIR A M. TEXIER PIERRE - M. LEROUX PASCAL DONNE POUVOIR A M. RAUD JACKY

SECRETAIRE : MME CECILE CHENUAUD

OBJET : AVIS SUR LE PROJET EOLIEN DE LA JARRIE AUDOUIN

Le maire expose aux membres du conseil municipal qu'un projet de parc éolien est en cours sur la commune de La Jarrie Audouin.

Ce projet se compose de 2 éoliennes de 200 m de haut en bout de pale.

L'enquête publique sur ce projet, déclarée par arrêté préfectoral du 28 juillet 2023, a débuté le mercredi 20 septembre 2023 et se terminera le mercredi 25 octobre 2023.

L'article 142 de la loi du 17 août 2015, relative à la transition énergétique pour la croissance verte a modifié l'article L.2121-12 du code général de collectivités et a étendu aux communes de moins de 3 500 habitants l'obligation de fournir aux membres du conseil municipal une notice explicative du projet avant toute délibération. Monsieur le Maire précise que cette note a été transmise aux élus.

Le rapport de la MRAe de Nouvelle aquitaine n'a pas été transmis car il n'a pas été rendu.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité donne un avis favorable à la réalisation du projet éolien de La Jarrie Audouin



Fait et délibéré les jours, mois et an désignés ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Mme LEVISOY Dominique
25 rue Gilbert Perret
17330 LAJARRIE-AUDOUIN.

A La Jarric Audouin
le 20. octobre 2023.

Je voudrais réagir sur les arguments des opposants
aux éoliennes.

on se plaint de leurs nuisances sonores : une
éolienne produit 50 décibels ... nos petits coprs de
basse-cour que nous défendons ardemment lorsque
les citadins arrivent dans nos campagnes et s'en
plaignent, en produisant 100 ... et l'aboiement d'un
chien jusqu'à 110 ...

on nous dit qu'elles tuent les oiseaux : une éolienne
tue jusqu'à 18 oiseaux / an, les chats en tuent 60 / an.

on nous dit qu'elles dénaturent le paysage ... les pylônes
ne le dénaturent pas ? et les centrales nucléaires ne
le dénaturent pas ? (c'est vrai, on s'en fou, on n'a pas
de centrales chez nous).

le problème de recyclage -- parlons en ... comment
recycle t-on les déchets radioactifs ? ... demandez aux
habitants de Marcoule, de Soulaire ou encore de
Orville

Et bien sûr ! Parlons en de nucléaire et de la

biodiversité: les centrales qui puisent une très grande quantité d'eau (notre très chère eau qui devient de plus en plus rare... c'est pas grave?) et qui la rejette dans nos rivières à une température très élevée, ce qui réchauffe considérablement la température de l'eau et qui perturbe la migration des huîtres et des saumons - c'est pas grave?

De plus, elle favorise la prolifération d'algues qui diminuent considérablement l'oxygène de l'eau... et ça, c'est pas grave?

Alors voyez-vous, en ce qui me concerne, le choix est vite fait. Je préfère voir un grand nombre d'industries autour de moi, plutôt qu'une seule centrale nucléaire.

AVIS FAVORABLE

Herzog

AVIS DEFAYORABLE

Mme GAUFICHON Marie Paule
8 Pierre de l'Isle

Avec plus de 100 éoliennes en fonctionnement dans un rayon de 20 km et près de 60 autorisées, nous sommes déjà saturés et encerclés. Trop c'est trop.
Je suis contre ce nouveau projet éolien.

Avis défavorable

J'émet un avis défavorable contre ce projet éolien une nouvelle fois, tout près de nos maisons, il y en a trop!!
Gaufichon Marie Paule

GAUFICHON Didier 11 route du grand Breuil
17330 - Saint Pierre de l'Isle

Avis défavorable.

Avec plus de 100 éoliennes en fonctionnement dans un rayon de 20 km et près de 60 autorisées nous sommes déjà saturés et encerclés, nous ne ~~pourons~~ pouvons plus en accepter d'autres, trop et trop!

Je suis contre ce nouveau projet éolien.
destruction de la faune et de la flore.
paysages affreux - nous d'horreur.

Le 27 Octobre 2023 à 10 heures 00

Le délai étant expiré,

Je, soussigné(e), MORISSET Alain déclare clos le présent registre qui a été mis à la disposition du public pendant trente six jours consécutifs, du 20 septembre 2023 au 25 octobre 2023 de 0 heures à 24 heures et de _____ heures à _____ heures

Les observations ont été consignées au registre,

par 15 écrit, manuellement, sur ce registre personnes (pages n° 3 à 13)

En outre, j'ai reçu de mon bureau _____ lettres ou notes écrites

qui sont annexées au présent registre : 1 au nombre de 28, dont :

1 lettre en date du _____ lettres

2 lettres en date du _____ lettres

4 lettres déposés à la permanence _____ lettres

3 lettres messages électroniques transmis par la Préfecture, que j'ai imprimés et incorporés au présent registre

4 lettre bachelée du _____ lettres

5 lettre en date du _____ lettres

6 lettre en date du _____ lettres

soit un total de 43 observations -

signature


Alain MORISSET
Commissaire enquêteur

Monsieur et Madame Gobin didier
Propriétaire exploitant
2 chemin de la bergerie
Bougneuf
17400 Essouvert

le 18 octobre 2023

En temps que propriétaire sur la commune de la Jarrie Audouin, je suis favorable au projet éolien qui doit s'implanter sur le territoire.

L'éolien est une production propre et à l'époque ou nous voulons tous électrifier, je pense qu'il faut approuver ce genre d'initiative et non « mettre des batons dans les roues' ».

Arrétons les idées reçues, je réside à 600 mètres du parc éolien d'Antezant la Chapelle, je n'ai constaté aucune nuisance, on ne l'ai entends pas !!!!

Le secteur avait des chemins communal en très mauvais état, ceux-ci ont été réhabilités par la société exploitant le parc.

Je reconnais également en temps que gérant de mon exploitation, l'apport financier d'un parc éolien m'a permis de faire évoluer mon entreprise et d'y installer mon fils.

La société actuelle ou nous vivons veut tout interdire ! Pour alimenter les villages en électricité on à implanté des pylones, visuellement je trouve une éolienne plus agréable à regarder et plus vivante. Vu mon age je pense que je ne le verrai pas, mais je pense à nos enfants, nos petits-enfants, nous sommes soit disant un pays très développé mais je reste persuadé que dans plusieurs années, nous manquerons et nous devons être dépendant des autres états pour nous alimenter en électricité (issue de central à Charbon).

La société anti-tout qui veux de l'électricité à la maison (pourquoi ne pas continuer à s'éclairer à la bougie devant la cheminée à lire un bon livre), qui ont un téléphone portable dans la poche (mais que l'antenne relais ne choque pas), des l'instant qu'elle se trouve éloigné de leur domicile. →

Conclusion : oui au parc éolien de la Jarrie Audouin

Je ne pourrai pas être présent le 25 octobre, il paraît que les antis éoliens seraient présent à votre permanence, connaissant certains membres qui de plus s'avère être des habitants récemment installés, je préfère resté en retrait, mais j'accorde tous mon soutien aux sociétés éoliennes et principalement aujourd' hui a celles qui veulent s'implanter sur la Jarrie Audouin sachant que l'implantation prévue et très éloignée des habitations.

Cordialement

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized, elongated shape with a small loop at the top.

PS : Je vous transmets mon numero pour un eventuel entretien telephonique : 06.41.24.67.93

Le 19 octobre 2023

M. et Mme VICTOR

17320 LA TARRIE-AUDOUIN

à

Monsieur le Commissaire-
enquêteur

Nous émettons un AVIS DÉFAVORABLE
sur le projet de deux éoliennes sur la
commune de LA TARRIE-AUDOUIN.

régularisation du paysage et
pollution des sols.

Salutations distinguées

Victor

Le 19 octobre 2023.

A l'attention de Mr Alain Morisset
commissaire enquêteur.

Monsieur le commissaire enquêteur..

Habitant La Jarrie Audouin, je viens par ce courrier vous donner un avis défavorable pour le projet éolien de La Jarrie Audouin qui prévoit 2 éoliennes géantes (200m) aujourd'hui et demain combien? L'implantation d'éoliennes pose plus de problèmes qu'elles en résout.

Nuisances visuelles et sonores malgré leurs études. Impact sur la faune et la flore, des tonnes de béton et de ferrailles enfouies à jamais dans la terre, dérèglement de la présence de gibiers, migrants perturbés, dévaluation immobilière, perturbations sur le télé, téléphone portable. La terre est la vie de nos campagnes et notre oxygène.

Certaines régions de France en sont dépourvues mais le nord de la nouvelle aquitaine en est envahie.

Je pense que les 2/3 des habitants de ce village sont contre, mais certains ne se prononcent pas mais il y a ceux qui en voient que les retombées fiscales.

- Je vous prie d'agréer Monsieur le commissaire enquêteur l'assurance de mes très respectueuses salutations.

**Association Boutonne Environnement
17400 Les Églises d'Argenteuil**

AVIS TRES DEFAVORABLE

**A l'attention de Monsieur Alain MORISSET
Commissaire Enquêteur Projet éolien La Jarrie Audouin (17)**

Le 23 octobre 2023

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Au nom de notre association, Boutonne Environnement, créée en 2010 pour préserver et développer notre cadre de vie et notre environnement dans les Vals de Saintonge, je viendrai vous rencontrer mercredi 25 octobre après-midi, seul créneau possible pour moi parmi ceux qui sont proposés.

En effet, notre association tient à donner un AVIS TRES DEFAVORABLE sur le projet des deux éoliennes de La Jarrie Audouin pour les raisons évoquées ci-dessous.

1) Le projet a déjà été refusé par le Préfet

Le promoteur s'est vu refuser son projet par un arrêté Préfectoral en date du .
Il revient aujourd'hui présenter le même projet avec des éoliennes encore plus grandes, qui auront donc un impact visuel encore plus important et une pollution visuelle insupportable.
Sincèrement, de qui se moque-t-on ?

2) Le Promoteur n'hésite pas à mentir pour faire passer son Projet

Le projet présenté il y a deux ans était un projet de 9 éoliennes : 2 par le promoteur actuel et 7 par un autre promoteur. Le promoteur actuel justifie son projet par le fait que le projet est passé de 9 à 2 éoliennes. Ce n'est pas sérieux : l'autre promoteur se bat en justice pour faire accepter ses 7 éoliennes et prépare un nouveau projet au cas où la justice lui donne tort. Ce sont donc bien encore 9 éoliennes qui se préparent. Pourquoi un tel mensonge ?

3) Le Projet n'est pas conforme au SCOT des Vals de Saintonge

L'ensemble des parcs éoliens déjà installés en Vals de Saintonge représentent déjà plus de 130% des objectifs du SCOT en vigueur. Avec les projets déjà autorisés et non encore installés, ce sont donc probablement 160 à 180% des objectifs du SCOT.

De ce fait, tout nouveau projet est illégal car hors SCOT.

Monsieur le Préfet est donc totalement fondé à refuser tout nouveau projet dans les Vals de Saintonge, et celui de La Jarrie Audouin en particulier.

4) Les éoliennes créent une atteinte importante à la biodiversité et sans arrêt sous-estimée.

De nombreuses études montrent que les éoliennes portent atteinte à la biodiversité de manière bien plus importante que les études d'impact ne le montrent.

Voyez par exemple la thèse de doctorat de Kévin Barré établie en 2017 : <https://www.theses.fr/2017MNHN0002>

5) Ce projet va créer une situation de saturation visuelle extrême

Le document de référence pour juger objectivement de la saturation visuelle est la note de la DIREN Centre de septembre 2007.

Elle donne plusieurs critères, et notamment l'occupation de l'horizon (ne pas dépasser 120°), un angle de respiration minimum sans éolienne d'au moins 160°, ou encore moins de 50% de sorties de village avec vue sur des éoliennes, etc.

Aucun des critères suggérés par la DIREN Centre ne sera respecté avec ce projet pour certains des villages et hameaux aux alentours du projet, compte tenu des parcs existants alors que, pourtant ces critères ont été établis en 2007 alors que les éoliennes faisaient 90m de haut et qu'elles font maintenant 200 m !! **La saturation visuelle est avérée.**

La nuit, c'est déjà insupportable dans cette zone, tant les lumières rouges sont stressantes et prennent en étau ce secteur Nord / Nord Ouest / Nord Est de St Jean d'Angély.

6) Ce projet n'est pas conforme au SRADDET Nouvelle Aquitaine

Le SRADDET Nouvelle Aquitaine fixe les objectifs suivant pour l'éolien terrestre : 4500 MW à l'horizon 2030 et 7600 MW à l'horizon 2050.

En appliquant le ratio des objectifs du SRADDET à la superficie de la Charente-Maritime (8,16%), le SRADDET donne pour la Charente-Maritime un objectif de 367 MW pour 2030 et de 620 MW pour 2050. Or, la puissance installée et autorisée au 1er janvier 2022 était déjà de 606 MW.

Quant au Vals de Saintonge, ils représentent 21% de la superficie de la Charente-Maritime (1416 km² / 6864 km²). Leur quota 2050 est donc de 130 MW. Or, plus de 350 MW sont déjà installées ou autorisés en Vals de Saintonge !!!

Les Vals de Saintonge ont donc déjà réalisé en 2023 plus de 250% des objectifs du SRADDET !!!

Or par ailleurs, le SRADDET recommande une implantation équilibrée des éoliennes sur l'ensemble du territoire. Or, les Pyrénées Atlantiques, Les Landes, La Gironde, Le Lot et Garonne et la Dordogne n'ont aucune éolienne installée, alors que les Vals de Saintonge ont 250% de leur objectif 2050 !!!

Tout nouveau projet en Vals de Saintonge est donc contraire au SRADDET Nouvelle Aquitaine.

7) Le projet n'est pas non plus conforme à la loi de programmation pluriannuelle de l'énergie, ce qui confirme son illégalité.

En effet, cette loi fixe l'installation de 32 000 MW pour l'éolien terrestre à l'horizon 2028, soit un ratio de 0,50 kW par habitant et de 51 kW par km².

Or, dans les Vals de Saintonge ont déjà été construits ou autorisés à fin juin 2021 de nombreux projets éoliens qui représentent près de 8 kW/habitant soit un ratio 15 fois plus important que l'objectif national 2028 et 290 kW par km², soit près de 6 fois plus l'objectif correspondant dans la loi PPE pour 2028, comme le résume le tableau suivant (situation au 1^{er} juillet 2021) :

Territoire	Objectifs nationaux 2028 pour l'éolien	
	kW par habitant	kW par km ²
France	0,50	51
Vals de Saintonge	7,74	290
Ratio Vals de Saintonge 2021 / Objectifs France 2028	Plus de 15 fois	Près de 6 fois

Cette hyper concentration éolienne est un grave danger pour notre territoire qui devient de fait une immense centrale électrique et va progressivement tuer le tourisme.

8) Ce projet porte une grave atteinte à notre patrimoine

Outre les graves problèmes environnementaux que ce projet crée, il sera co-visible avec deux bâtiments UNESCO, l'abbaye royale de Saint-Jean d'Angély et l'église Saint-Pierre d'Aulnay et co-visible avec le château de Vervant depuis la départementale 950 sur laquelle passe plusieurs milliers de véhicules/jour.

Le château de Vervant est un magnifique château, avec 4 ha de jardins à la Française, eux aussi classés, Louis XIII y a séjourné quelques jours en 1621 pendant le siège de St Jean d'Angély : et il n'est pas concevable d'attenter aussi à notre patrimoine.

9) Ce projet est néfaste pour le réchauffement climatique contrairement à ce que prétend le promoteur

Vous le savez, chaque éolienne supplémentaire installée en France dégrade le bilan carbone de notre pays. En effet, du fait de l'intermittence de l'éolien, des centrales à gaz (ou même à charbon) dans certaines circonstances doivent prendre le relais de l'absence ou insuffisance de vent. Ainsi, le bilan carbone global d'un kWh éolien est bien plus mauvais que celui d'un kWh hydraulique ou nucléaire, comme le montre le tableau suivant :

Énergie	Émission (gCO ₂ / kWh)	Observations
Charbon	350 à 400	Pilotable et réactive
Gaz naturel	200 à 250	Pilotable et réactive
Éolien corrigé de l'intermittence	94 à 130	Intermittente. Hypothèses de couverture de l'intermittence : voir note (1) ci-dessous
Éolien hors intermittence	13 à 17	Voir note (2)
Nucléaire	5 à 7	Pilotable
Hydroélectricité	5 à 7	Pilotable et plutôt réactive

Notes :

- (1) Chaque installation d'éolienne doit avoir une capacité équivalente d'énergie pilotable pour prendre le relais lorsqu'il n'y a pas de vent. Le chiffre de 94 correspond à l'hypothèse favorable à l'éolien d'un ratio de 2 MW de gaz (à 200 gCO₂/kWh pour le gaz) pour 3 MW d'éolien. Celle de 130 correspond à un ratio plus proche de la réalité d'un ratio de 1 MW de gaz (à 250 gCO₂/kWh) pour 1 MW éolien. Sachant que si c'est une centrale à charbon qui assure la couverture de l'éolien plutôt qu'une centrale gaz, le bilan serait encore moins bon.
- (2) Même sans tenir compte de l'effet intermittence faisant l'objet du (1), les chiffres du bilan carbone de l'éolien qui sont évoqués, y compris par des organismes comme l'ADEME, sont largement biaisés de façon favorable à l'éolien : en effet, dans ces chiffres ne sont pas pris en compte le bilan carbone des raccordements (entre le poste de livraison et le poste source), le bilan carbone de la maintenance est sous-estimé, la durée de vie des éoliennes surestimée, le bilan carbone du démantèlement sous-estimé, etc. Siemens Energy a dû d'ailleurs faire connaître au grand public lors de son avertissement boursier du 23 juin 2023, ces éléments connus par les professionnels depuis longtemps. Le chiffre de 13 à 17 gCO₂ hors intermittence est donc largement sous-estimé.

Jean-François Carencu, président de la CRE (Commission de régulation de l'énergie), lors de son audition du 4 avril 2019, est sans ambiguïté sur le sujet : « Le développement des énergies renouvelables électriques ne sert donc pas à réduire les émissions de CO₂. Il faut le rappeler, car on dit beaucoup de mensonges à ce sujet. Cela n'a aucun sens et procède d'une forme de populisme idéologique." **Ce n'est donc pas moi qui le dis, mais le Président de la CRE : "le promoteur de La Jarrrie Audouin justifie son projet sur un populisme idéologique et non pas sur des bases scientifiques".**

D'autre part, la France est très en avance (et non pas en retard comme le prétendent les promoteurs éoliens) sur les autres grands pays Européens dans la maîtrise du CO₂ pour sa production d'électricité, comme le montre le tableau suivant qui donne la consommation de CO₂ par kWh pour la production d'électricité des principaux pays d'Europe comparables à la France sur la moyenne des 5 dernières années (Données du Ministère de la Transition écologique) :

Émission de CO ₂ des grands pays Européens (moyenne 5 dernières années en gCO ₂ /kWh)	
Allemagne	420
Italie	350
Royaume Uni	220
France	70

Parmi les grands pays Européens, la France est donc, de très loin, celui qui émet le moins de CO₂ pour la production de son électricité exprimée en gCO₂ par kWh ou gCO₂ par habitant.

La France n'est donc, de toute évidence, pas en retard, mais au contraire très en avance sur les autres pays Européens. C'est un fait scientifique indiscutable.

D'ailleurs, le rapport de la commission parlementaire 2019 sur l'impact économique, industriel et environnemental des énergies renouvelables, sur la transparence des financements et sur l'acceptabilité sociale des politiques de transition énergétique (2019), est également très clair sur ce point lorsqu'il écrit : « La transition du nucléaire vers les énergies électriques intermittentes n'a aucun impact sur le CO2 et ne permet donc pas de lutter contre le réchauffement climatique. Si l'on se fixe pour objectif de diminuer les émissions de CO2 aucune ambiguïté ne demeure quant aux cibles des actions prioritaires à mener : il s'agit du transport (plus de 30%) et du bâtiment (plus de 20%). ».

Lors son audition du 4 avril 2019 devant cette commission, Jean-François Carencu, président de la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE), est encore plus précis et fait justement remarquer « Il ne faut pas s'y tromper : grâce au mix énergétique décarboné, composé principalement de nucléaire et d'hydroélectrique, nous émettons six fois moins de CO2 que nos voisins allemands ».

Rajouter un nouveau projet à La Jarrie Audouin irait donc de toute évidence contre la lutte contre le réchauffement climatique.

10) L'impact sur la santé des habitants

L'académie de médecine, dans son rapport de 2006, préconisait de lancer une large étude épidémiologique pour objectiver les impacts des éoliennes sur la santé humaine.

En 2023, cette étude n'est toujours pas commencée, le lobby éolien usant de toute son influence pour qu'elle n'ait pas lieu.

Et pour cause : si certains des habitants ne sont pas affectés, d'autres en revanche, sont obligés de déménager, par exemple ceux qui ont des acouphènes sérieux.

Sans étude épidémiologique, il n'est pas possible de dire si ce sont 10%, 20% ou plus qui seront significativement affectés.

Ce qui est sûr, c'est que la vie dans les Vals de Saintonge, qui était un petit paradis il y a encore 10 ans, est devenue difficilement supportable pour de nombreux habitants : nous perdons de goût de la promenade, sans cesse agressés par ces machines géantes.

Quant aux maisons à moins de 1500 m des éoliennes, il devient quasi-impossible de déjeuner dehors lorsque le vent vient de l'éolienne vers la maison.

C'est donc une atteinte insupportable à la commodité du voisinage, au sens du code de l'environnement.

11) Le projet est incompatible avec le projet de territoire (Station thermale, Cognac, Bio...)

Les Vals de Saintonge sont un cadre de vie merveilleux et se développent : une station thermale ouvrira en 2026 à Saint-Jean d'Angély, le Cognac et son art de vivre à la Française sont connus dans le monde entier, la vallée de la Boutonne est un site protégé dans le SRCE Poitou-Charentes, le Bio donne une image de qualité à notre territoire, un immense patrimoine avec plus de 80 monuments historiques, deux bâtiments UNESCO et les chemins de Saint-Jacques de Compostelle (via Turonnensis) les traversent du Nord au Sud.

Tout cela n'est évidemment pas compatible avec une multitude d'usines électriques hideuses, y compris les 2 prévues à la Jarrie-Audouin.

12) Le projet contribuera à faire baisser la valeur de nos maisons

Les promoteurs soutiennent que l'implantation d'éoliennes n'a pas d'impact sur la valeur immobilière. Cela revient à nier l'évidence, ils sont coutumiers du fait.

La jurisprudence est pourtant constante sur le sujet : en vendeur qui cache sciemment l'implantation d'un futur parc éolien est coupable de dol et sera condamné à la cassation de la vente ou à une reverser une soufte à l'acheteur. C'est donc bien que la baisse de valeur est actée.

Les agences immobilières locales posent désormais systématiquement la question pour les maisons en milieu rural de la présence d'éoliennes futures : les décotes vont de 10% lors que les éoliennes ne sont pas en vue directe, jusqu'à 30 à 40% lorsqu'elles sont en vue directe et proches.

Enfin des riverains obtiennent désormais devant les tribunaux la baisse de leur assiette de taxe foncière et de taxe d'habitation lorsqu'elles sont proches d'éoliennes.

Notre association va d'ailleurs dans les années qui viennent engager ce type de procédures dans les Vals de Saintonge.

Pour toutes ces raisons, au nom de l'association Boutonne Environnement, je sollicite donc de votre bienveillance pour donner un **AVIS TRES DEFAVORABLE** sur ce dossier.

Bien à vous

Pascal Poirot
Président association Boutonne Environnement

(
c
le
qi

Sujet : [INTERNET] projet éolien MORGAT La Jarrie Audouin
De : phdefins@club-internet.fr
Date : 25/10/2023 16:25
Pour : pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr

Observation
transmise par la Préfecture
le 26/10,
mais reçue par la Préfecture
le 25/10
à incorporer au registre
papier

AVIS DEFAVORABLE pour un nouveau projet éolien dans notre département

